CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR J. G. MEYER (D. G.),

DÉPUTÉ DE L'ESCAUT,

Sur la ſituation du département de l'Eſcaut.

Séance du 4 nivôſe an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

J'ÉTOIS dans le département de l'Eſcaut & auprès de ma famille au moment où ont éclaté dans la ci-devant Belgique les troubles qui ont alarmé les républicains, & relevé un moment les foibles eſpérances de nos ennemis:

j'ai fait dans cette occaſion ce que me preſcrivoit le caractère dont la confiance du peuple m'a revêtu, ce que chacun de vous eût fait à ma place, & je dois un hommage public aux magiſtrats zélés & aux guerriers intrépides qui ont tout remis ſous l'empire des lois.

Permettez-moi de vous entretenir en peu de mots d'un pays d'où j'arrive. Ce que je vais dire n'eſt point étranger à la ſituation intérieure de notre République & à ſes rapports avec les gouvernemens étrangers.

Tout ce qui a précédé & ſuivi ces événemens déſaſtreux prouve évidemment qu'une révolte générale avoit été préparée par des intelligences avec l'ennemi, que l'étranger conduiſoit tout, & que ſes agens, réunis à un petit nombre d'hommes égarés, ont fait toutes les tentatives & occaſionné tout le mal.

Nous jouiſſions de la tranquillité la plus profonde, lorſque les journaux & les lettres particulières de Paris annonçoient, non ſeulement des troubles, mais une inſurrection générale dans notre département : je partageai la ſurpriſe de toutes nos autorités conſtituées, & j'écrivis, le 16 vendémiaire, à un de nos collègues pour le raſſurer & pour l'inſtruire de l'état du calme où nous nous trouvions; cette annonce, venue de Paris, des troubles qui alloient ſe manifeſter, prouve qu'ils étoient l'ouvrage de l'étranger & de ſes agens, & qu'ils avoient des ramifications tant intérieures qu'extérieures, qui pouvoient être du plus grand danger.

Le 19 vendémiaire, un premier mouvement éclata à Overmeire, commune ſituée à deux lieues & demie de Gand, chef-lieu du département ; une foule aſſez conſidérable ſe porta vers la maiſon du ſecrétaire du canton : c'étoit un dimanche ou un jour de fête de l'ancien régime ; & les mutins, qui s'étoient aſſemblés au cabaret, échauffés par la boiſſon, précipitèrent une exploſion qui, d'après tous les renſeignemens poſtérieurement pris, devoit avoir lieu au même inſtant, le 5 brumaire, dans les départemens

réunis, depuis la mer du Nord jusqu'à la Meuse, & au-delà.

L'administration centrale ayant à peine cent-cinquante hommes armés à sa disposition, y compris la gendarmerie ne consultant que son patriotisme, prit toutes les mesures rigoureuses propres à ramener la tranquillité : le commissaire du Directoire exécutif se transporta dans cette commune avec un petit nombre de troupes; des informations prises sur le lieu annonçoient des intelligences avec les cantons environnans; le citoyen Target, chef d'escadron, commandant la gendarmerie de l'Escaut, fut chargé de diriger les promenades militaires pour en imposer aux malveillans.

Tout paroissoit calme dans les communes que des indices annonçoient être coalisées avec celle d'Overmeire, à Haesdonk, à cinq lieues, au-delà vers Anvers; la moitié de la troupe avoit à peine mis pied à terre pour rafraîchir ses chevaux, qu'on entendit un bruit épouvantable auquel des décharges de mousqueterie se mêloient par moment: le citoyen Target, sans mesurer le danger ni calculer le nombre, ne consultant que son courage, fort, & sûr des braves sous ses ordres, en envoya une partie en tirailleurs, tandis que le reste de la troupe se mit à cheval, & bientôt cent trente brigands mordirent la poussière, les autres prirent la fuite, & ne reparurent plus. C'est ainsi que la gendarmerie continua sa route, semant partout l'effroi dans l'ame des brigands.

A Beveren, le citoyen Leevermans (natif d'Ypres), sous-lieutenant de la gendarmerie, presque seul au milieu d'un attroupement de six cents brigands en ordre de bataille, en tua dix, eut un cheval tué sous lui, sauta quoique blessé, sur le cheval d'un de ses camarades, & continua de combattre avec la même intrépidité. Cette gloire a été partagée par tous les intrépides républicains qui ont combattu; tous les militaires ont fait des prodiges de valeur.

Le département étoit moins agité en 1789, & vingt-deux mille Autrichiens ne purent faire ce que la gendarmerie, secondée par une poignée de braves du dépôt du cinquième de dragons de la quarante-unième & la cinquante-unième demi-brigade, ont fait jusqu'à l'arrivée de quelques, mais bien foibles renforts.

Le Conseil apprendra sans doute avec plaisir qu'au premier bruit des désordres, nous vîmes voler à notre secours le général de brigade Osten, ce respectable ami de l'immortel Vander-Meersch : c'est ce militaire estimable, qui, dès l'origine de la révolution, a constamment été à la tête de ses compatriotes réfugiés en France; c'est lui qui, entouré de quelques braves, refusa de capituler avec le prince de Saxe-Teschen, commandant en chef l'armée autrichienne à l'époque du bombardement de Lille, qui dédaigna ses offres de pardon, & ces faveurs brillantes qui devoient le suivre : il a constamment été aux avant-postes de l'armée du Nord.

Dans le moment actuel, ce brave général commande à Flessingue pour la République française; & c'est peut-être aux mesures hardies qu'il a prises, à son activité & à son zèle, qu'est dû le salut de tout le pays. Depuis la naissance des troubles, les vaisseaux anglais longeoient nos côtes, & sembloient n'attendre que le moment favorable pour se réunir aux brigands, & leur fournir des armes & des munitions.

Quatre compagnies d'infanterie & cent grenadiers, envoyés par ce général, ont assuré par leur vigilance, & à l'aide des chaloupes canonnières, la tranquillité du pays de la ci-devant Flandres hollandaise & en deçà.

Tout le pays étoit agité; le tocsin sonnoit vingt lieues de distance; le Sas-de-Gand, la Tête-de-Flandres, Termonde, Oudenaerde, Renaix & plusieurs communes importantes, étoient au pouvoir des brigands : une flotille anglaise & de nombreux vaisseaux de transport étoient constamment sur nos

côtes : toutes les routes principales étoient coupées par eux; on faisoit circuler les nouvelles les plus désastreuses, les plus propres à effrayer les républicains & à relever le courage de leurs ennemis.

Les Anglais, disoit-on, venoient de débarquer en grand nombre avec des armes & des munitions : Pichegru commandoit en chef ces insulaires & ceux qui se joignoient à eux;

Les républicains étoient battus sur les bords du Rhin;

La Hollande étoit tombée au pouvoir des Russes & des Anglais réunis;

Toute l'armée du roi de Prusse avoit fait un mouvement;

Bonaparte étoit mort, & son armée prisonnière en Egypte;

Toute l'Italie en armes obéissoit aux rois coalisés; l'intérieur de la France étoit agité; Valanciennes & Luxembourg étoient au pouvoir des brigands. C'est dans ces circonstances terribles, au moment où ces bruits sinistres étoient accrédités par toutes sortes de moyens, que le département de l'Escaut étoit presque sans troupes, que l'administration centrale prit les arrêtés les plus rigoureux: ils portoient qu'on eût à désarmer les communes rebelles; &, en cas de résistance, de les brûler, conformément aux lois & aux droits de la guerre; ils donnoient en même temps aux habitans paisibles l'assurance du respect dû aux personnes & aux propriétés : cette assurance n'a point été un vain mot de leur part.

Le commissaire du Directoire exécutif, vétéran de la révolution, & mon ami particulier, s'est porté sans relâche dans tous les lieux où l'appeloit le danger. Je goûte dans ce moment la douce satisfaction d'unir la voix de la patrie reconnoissante à celle de mon cœur.

Les patriotes de Gand ont marché sur tous les points à six & sept lieues à la ronde; ceux de Sotegem & des environs ont rendu des services non moins importans.

A Aloſt, les officiers municipaux marchoient en écharpe, & un fuſil à la main.

A Loocriſti, le préſident du canton, vieillard reſpectable, fut aſſailli par plus de ſept cents brigands; il les ſomma de ſe retirer, & ordonna à deux gendarmes qui ſe rendoient de Gand à Lokeren de les diſperſer; ce qui fut effectué.

Dans la commune de Saint-Gilles, ci-devant pays de Waes, le commiſſaire du Directoire, ſecondé du garde champêtre & du garde foreſtier, arrêtèrent les premiers brigands qui étoient venu ſonner le tocſin. Ils furent obligés de céder au nombre; le commiſſaire n'eût que le temps de ſe retirer dans une maiſon voiſine : ſes deux infortunés compagnons furent maſſacrés au pied de l'arbre de la liberté. L'un d'eux, ſexagénaire, s'étoit élancé ſur ſon aſſaſſin, le ſabre à la main; il alloit le tuer, lorſqu'un coup de fuſil l'atteignit & le renverſa.

A Tamiſe, le commiſſaire du Directoire prit les armes, ſe mit à la tête de quelques chaſſeurs de ſon canton, & aſſaillit les brigands.

A Wetteren, le commiſſaire du Directoire, ayant autour de lui une vingtaine de républicains, défendit cette importante commune ſur l'Eſcaut.

A Termonde, le citoyen Capiet, percepteur des contributions, voyant que les brigands pilloient la maiſon du receveur des domaines, ſon voiſin, ne ſongea qu'aux intérêts de la République; il ſauva ſa caiſſe, contenant alors au-delà de 100,000 francs : les brigands, peu nombreux, s'étant retirés à la pointe du jour, il défendit enſuite la ville, ſecondé d'une trentaine de patriotes, juſqu'à ce que obligé de céder au nombre, il fut contraint de ſe ſouſtraire à la fureur de ces cannibales.

A Sleydinge, le commiſſaire du Directoire fut arrêté, indignement traité & gardé à vue, ainſi que quatre dragons; il ramena les rebelles qui les gardoient en leur parlant le langage du patriotiſme & celui de la loi.

A Aſſenede, le commiſſaire du Directoire, environné de ſes ennemis particuliers & de ceux de la révolution, ne quitta point ſon poſte; ſommé de crier *vive l'Empereur*, il n'oppoſa que le ſilence du mépris à ces baſſes provocations, & tomba percé de mille coups ſous les infames poignards de ces lâches aſſaſſins.

A Zell, le commiſſaire du Directoire, après avoir ſouffert des tourmens inouis, fut enterré tout vivant; il apperçut ſon épouſe, il ne put que s'enlever & tendre vers elle ſes bras couverts d'une terre humide; ſes foibles bras qui s'affaiſſèrent pour jamais ſous les coups mortels de ſes bourreaux.

Preſque par-tout les fonctionnaires publics ont été maltraités ou aſſaſſinés; leurs maiſons ont été pillées & les archives abandonnées au feu.

Citoyens repréſentans, l'intérêt national m'a fait porter un regard attentif ſur tout ce qui s'eſt paſſé à cette époque déſaſtreuſe, & je puis vous dire ici, dans la confiance & dans la joie de mon cœur, que la très-grande majorité du peuple, que les vrais citoyens ont été calmes au milieu de ces violentes agitations; les cultivateurs, tous plus ou moins aiſés, les négocians & les propriétaires ont regardé avec mépris ces provocations aux déſordres. Dans tout le département de l'Eſcaut on ne voyoit que des étrangers & des inconnus; c'eſt eux qui cherchoient à ameuter le peuple, & qui par-tout ſonnoient le tocſin; &, à quelques individus près, on n'a trouvé parmi les rebelles que des déſerteurs autrichiens, des habitués de la fraude & des gens ſans aveu.

Je ne dois pas vous diſſimuler, non pour qu'on relève les échafauds, à dieu ne plaiſe! mais pour que vous preniez d'irrévocables meſures contre ces éternels ennemis de l'ordre & des lois, je ne dois pas vous diſſimuler que les prêtres non aſſermentés attiſoient par-tout le feu de la diſcorde: j'en ai la conviction intime.

Ces hommes, une longue expérience nous en a convaincus, ſont les ennemis de tous les gouvernemens qui

veulent toucher aux biens usurpés par eux, & à leur autorité : secondés par un petit nombre d'hommes qui regrettent encore l'affreux régime de la féodalité, ils suivent aujourd'hui le plan conçu en 1789 pour opérer un soulèvement général dans toute l'étendue de la ci-devant Belgique ; ce pays étoit alors justement indigné contre ses gouvernans, mais les prêtres tout-puissans dans les états l'empêchèrent alors de recevoir un vrai remède à la liberté.

Vingt-deux mille Autrichiens en armes étoient maîtres de presque tout le territoire, la ville de Gand seule avoit secoué le joug de l'Autriche. Cependant ces mêmes prêtres, qui refusent aujourd'hui de prêter le serment de haine à la royauté & de fidélité à la République, méconnurent ouvertement l'autorité de l'Empereur, abjurèrent cette même royauté qu'ils regrettent, & juroient attachement à la République, qu'ils ménageoient de former.

Leur chef, l'imbécille cardinal-archevêqne de Malines, donna en 1790 un mandement, dans lequel il vouoit la maison d'Autriche à l'exécration de la postérité, & la condamna au feu éternel jusqu'à la troisième génération. En 1792, au commencement de la guerre, ce même archevêque donna un autre mandement, dans lequel il fit un éloge pompeux de la maison d'Autriche & des services rendus par elle dans tous les temps à la religion : c'est ainsi que ces hommes astucieux & perfides, abusant des circonstances & de la crédulité du peuple, disposent à leur gré du ciel & des enfers, & jadis de la terre.

Le même respect que je dois à la vérité m'oblige de dire que les communes dans lesquelles les curés ont prêté le serment ont été moins agitées que les autres : plusieurs de ces prêtres ont rendu pendant ces momens de troubles des services essentiels ; c'est au gouvernement chargé de la surveillance générale à faire les justes distinctions entre le coupable & l'innocent, à avoir égard aux infirmités & à la vieillesse qui commandent l'humanité dans tous les temps,

à allier enfin la raiſon & la prudence à la gloire & à la ſûreté de l'Etat.

Les projets de nos ennemis, citoyens repréſentans, ont été heureuſement mal dirigés; mais ils étoient terribles: ils vouloient, n'en doutez pas, empêcher la paix avec l'Empire, & ſoulever le même jour l'immenſe pays depuis la mer du nord juſqu'à la Meuſe & au-delà.

Les habitans du département de l'Eſcaut ſeront fidèles à leurs ſermens, j'oſe en répondre en leur nom, & ce pays ne ſera jamais troublé que par les étrangers, & ſur-tout par les Anglais qui voyent avec déſeſpoir entre nos mains ces riches contrées & les plus beaux ports de l'univers.

Permettez-moi de vous faire ici une obſervation qui naît de la matière que je traite. Les plus brillantes époques ont toujours été précédées par les tentatives infructueuſes de nos ennemis.

C'eſt ainſi que les enfans perfides & dénaturés de la France, les émigrés, furent vomis par les vaiſſeaux anglais ſur les rivages de Quiberon, au moment où le comité de ſalut public de notre République ſignoit un traité d'alliance avec le ſouverain du Mexique & du Pérou.

C'eſt ainſi que la conquête de l'Italie par un héros ſuivit de près le 13 vendemiaire, époque à laquelle des habitans de Paris égarés ſe jettoient dans les bras de leurs plus mortels ennemis.

C'eſt ainſi qu'immédiatement après le 18 fructidor, l'Empereur, que la faction ennemie regardoit comme ſon allié, ſigne le traité de Campo-Formio.

C'eſt ainſi qu'au moment où des troubles ſe manifeſtent dans les départemens réunis, la paix avec l'Empire eſt ſignée, & deux trônes ſont renverſés par nos cohortes républicaines, qui avoient laiſſé repoſer leur foudre, & qui l'ont repriſe pour punir le parjure & la violation des traités.

La tranquillité qui règne aujourd'hui dans le département

de l'Eſcaut eſt parfaite, la bonne union qui règne entre le commandant, le citoyen Milhiaud, & les autorités conſtituées, doit la conſolider; à mon départ les conſcrits alloient avec joie ſe ranger ſous les drapeaux de la victoire; le peuple ſe portoit en foule chez les percepteurs pour payer les impoſitions; l'habitant ſage & éclairé ſent que ſes ſouffrances momentanées ſont dues uniquemment à la guerre & à la réſiſtance de nos ennemis; les belles perſpectives de l'avenir le conſolent; il eſt ſûr de vivre déſormais ſur une terre affranchie du joug du fanatiſme religieux & de la féodalité. Il verra des jours plus calmes; & avec ſes biens, accrus ſous le régime conſtitutionel, il laiſſera pour héritage à ſes enfans cette égalité ſainte, véritable dignité de l'homme, & cette liberté que déſormais rien ne pourra ébranler.

La conſervation de ces belles provinces eſt digne de toute l'attention du gouvernement: le calme qui règne dans le département l'Eſcaut, & qui ne ſera point troublé par la majorité des habitans ne doit pas faire ralentir l'activité & la ſurveillance du gouvernement, qui, plus que jamais peut-être, eu égard aux circonſtances & aux départemens voiſins, a beſoin de prendre les plus grandes meſures.

Je demande la mention honorable de la conduite tenue, dans ces derniers troubles, par l'adminiſtration centrale de l'Eſcaut, du commiſſaire près d'elle, de la gendarmerie & des braves qui l'ont ſi puiſſamment ſecondée à rétablir l'ordre.

Je demande auſſi que mention ſoit faite au procès-verbal du dévouement des conſcrits qui, nonobſtant les troubles, ſe ſont conformés à la loi, & marchent, depuis quinze jours, vers le lieu de leur deſtination.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivoſe an 7.